

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION (palliative vaud)

### Formation en soins restructurants

En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Dans le formulaire online, en cochant la case « J'accepte les conditions de participation », la personne inscrite ou l'institution s'engage à les respecter dans leur intégralité.

1. Généralement, **au plus tard deux semaines avant** le premier jour de formation, les confirmations officielles sont envoyées par courriel.
2. Dès lors, toute annulation ou absence de la personne inscrite, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical.

En revanche, le montant versé ou dû pourra faire l'objet d'un code de paiement qui constituera un avoir à utiliser **dans un délai de douze mois**. Dans ce cas, toute réinscription à une formation ultérieure sera effectuée par la personne concernée en remplissant le formulaire y relatif via notre site.

3. Pour les règlements effectués par les institutions, lors de chaque rappel, CHF 20.- supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et la somme due devra être réglée dans les 10 jours.
4. La présence aux deux premiers jours est **obligatoire**. L'absence à l'un des deux suivants pourrait être tolérée lors de circonstances exceptionnelles (maladie, accident, maladie d'enfant, deuil d'un proche). En revanche, elle ne pourra faire l'objet ni de dédommagement, ni de rattrapage et l'attestation délivrée à la fin de la formation stipulera le nombre d'heures suivies.
5. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou en cas de force majeure.
6. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.